AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

216C0659
FR00000060873-FS0268

14 mars 2016

Déclaration de franchissements de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

MARIE BRIZARD WINE AND SPIRITS

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 11 mars 2016, complété par un courrier reçu le 14 mars 2016, le concert composé des sociétés Diana Holding[1] et DF Holding[2], a déclaré avoir franchi en baisse, le 7 mars 2016, les seuils de 20% du capital et des droits de vote de la société MARIE BRIZARD WINE AND SPIRITS et détenir, à cette date, 5 119 000 actions MARIE BRIZARD WINE AND SPIRITS représentant autant de droits de vote, soit 19,33% du capital et 19,12% des droits de vote de cette société[3], répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Diana Holding	3 719 000	14,04	3 719 000	13,89
DF Holding	1 400 000	5,29	1 400 000	5,23
Total concert	**5 119 000**	**19,33**	**5 119 000**	**19,12**

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions MARIE BRIZARD WINE AND SPIRITS sur le marché.

À cette occasion, la société Diana Holding a précisé avoir franchi individuellement en baisse, les seuils de 15% du capital et des droits de vote de la société MARIE BRIZARD WINE AND SPIRITS.

Au titre de l'article 223-14 III et IV du règlement général, la société Diana Holding a précisé détenir, au 7 mars 2016, 700 000 bons de souscription d'actions dits « BSA 2016 », exerçables jusqu'au 31 décembre 2016[4] et pouvant donner droit, par exercice, à 700 000 actions MARIE BRIZARD WINE AND SPIRITS, au prix unitaire par action de 20 €.

———

[1] Société anonyme de droit marocain, contrôlée par la famille Zniber (sise Domaine Zniber, Ait Harzallah, Province d'El Hajeb, Wilaya de Meknes Tafilalet, Maroc).
[2] Société anonyme de droit luxembourgeois, contrôlée par la famille Castel (sise 34-38 avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg).
[3] Sur la base d'un capital composé de 26 486 637 actions représentant 26 769 590 de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[4] Il est précisé que tout porteur de BSA 2016, l'exerçant avant le 31 mars 2016, se verra remettre une action et un BSAR 2023 MARIE BRIZARD WINE AND SPIRITS exerçables jusqu'au 31 décembre 2023. Un BSAR 2023, pouvant donner droit, par exercice, à 1 action MARIE BRIZARD WINE AND SPIRITS, au prix unitaire de 25 €.